



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 19 AOÛT 2024 À 19 h À LA
SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau, directeur général assiste à titre de greffier à la séance

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire Guy Rochette

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour ;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 8 juillet 2024;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.2 Comptes à payer
 - 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

8. PERMIS ET INSPECTIONS

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-064 **CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau
APPUYÉ PAR Isabelle Coulombe
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 août 2024

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

Résolution 2024-065 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par le directeur général dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 8 juillet 2024

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024.

2 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2024-066 **CONSIDÉRANT QUE** les comptes à payer au 12 août 2024 totalisent un montant de 83 559.03 \$ et 26 252 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 12 août 2024, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, n'est pas en mesure de déposer la liste des taxes à recevoir au 19 août 2024. Ce point sera reporté au prochain conseil le 9 septembre 2024.

3 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

Note de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, nous informe que le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3,2 milliards de dollars, sur cinq ans, aux municipalités du Québec. Au cours de cette période, la Ville de Lac-Delage recevra 671 355 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

« Souhaitant soutenir les municipalités avec un réseau d'eau, et en conformité avec les récents engagements de la Déclaration de réciprocité pris en concertation avec le milieu municipal pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement, une bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale, soit un montant de 67 136 \$, pourra être accordée à la Ville si elle respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme. »

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Une intervention d'une citoyenne, responsable de l'évènement X-Terra, remercie la Ville et son équipe pour sa collaboration à l'évènement. Cet évènement sportif d'envergure internationale aura impliqué plus de trente de delageois bénévoles dans l'organisation qui s'est avéré un franc succès.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-067

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Coulombe
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De lever la présente assemblée à 19 h 35

Guy Rochette, Maire

François Morneau, Directeur général